



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 juin 2018

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Claude FLEURY, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Evelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Guillaume GUERRÉ, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h27

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

FINANCES

DC.18.010 - Mise en place d'un système de virtualisation des serveurs

Conformément à l'article 42 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à l'article 26 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une mise en concurrence « procédure adaptée » a été lancée le 19 février 2018 concernant la mise en place d'un système de virtualisation des serveurs.

Trois entreprises ont été consultées : INFOCENTRE, CIS VALLEY, CHEOPS.

La réception des plis était fixée au 20 mars 2018 à 12h00.

Les plis suivants ont été reçus dans les délais impartis : (aucun pli n'a été reçu hors délai)

N° PLI	ENTREPRISES	MONTANT OFFRE HT	MONTANT OFFRE TTC
PLI N°1	INFOCENTRE	20 732,05 €	24 878,46 €
PLI N°2	CIS VALLEY	30 889,00 €	37 066,80 €

Compte tenu de l'objet du marché, les plis ont été analysés suivant les critères ci-après :

Critères	Pondération
1- Méthodologie décrite dans la note explicative – qualité du matériel proposé	30.0 %
2- Planning proposé par le candidat	10.0 %
3- Prix des prestations	60.0 %

Considérant, après analyse, que l'offre de la société INFOCENTRE, représentée par Monsieur Francis LETELLIER, Directeur général délégué, située au 514 rue Jean Bertin à SARAN, est l'offre économiquement la plus avantageuse, Monsieur le Maire décide de lui confier l'exécution des prestations du marché au montant de 20 732,05 € HT soit 24 878,46 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 6 juillet 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 9 juillet 2018

Publication le : 9 juillet 2018

Notification le : 9 juillet 2018



Acte à classer

DC-18-010

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-07-09T10-11-56.00 (MI211749589)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20180626-DC-18-010-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : mise en place d'un système de virtualisation des

Date de décision : 26/06/2018



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.4. Décision qui donne délégation de signature pour un ou plusieurs marchés déterminés :

Acte : DC.18.010-FIN-mise en place d'un système de virtualisation des serveurs.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 09/07/18 à 10:11

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 09/07/18 à 10:11

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 09/07/18 à 10:19